



Titre de séjour parent d'enfant français

Par **Nassab09**, le **19/01/2018** à **18:35**

Bonjour a tous j'aimerais savoir si pour une première demande de titre de séjour parent d'enfant français, peut on envoyer le dossier par courrier ou alors aller prendre rendez-vous sur place? Quel moyen est mieux pour gagner en temps? Et est ce qu'ils remettent le récépissé le jour même du rendez-vous?

Par **citoyenalpha**, le **20/01/2018** à **03:27**

Bonjour

la procédure à suivre dépend des préfecture. En général il vous est demandé de déposer personnellement votre dossier en préfecture.

Il n'existe pas de moyen de "gagner du temps".

Les préfectures remettent un récépissé si le dossier est complet. Ce récépissé vaut autorisation provisoire de séjour.

Restant à votre disposition